

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

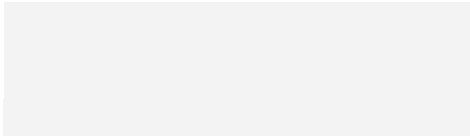
ALIÉNATION DE BIENS

Conformément au paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la
Loi sur les cités et villes

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, de ce qui suit :

Pour faire suite à l'autorisation par le conseil municipal à la séance du 21 juin 2016, l'immeuble situé au 75, rue Saint-Jean-Baptiste est loué au Collège d'enseignement général et professionnel de Valleyfield, représenté par M^{me} Suzie Grondin, directrice générale, et M. Marc Rémillard, directeur des services administratifs. Cette location est pour une période de deux (2) ans, pour un loyer annuel de 15 000 \$, taxes en sus le cas échéant.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 15 juillet 2016.



Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe